

29/

13) Approbation d'une dépense de 17.428.fr. pour installation d'un branchement électrique à Saint-François.

Je vous demande, Messieurs, de bien vouloir ratifier une dépense de 17.428.fr. relative à un branchement électrique effectué par la Société BOURBON LUMIERE à Saint-François, sur la propriété de M. PAIRE Emilien. Ces locaux sont occupés par la Commune de Saint-Denis.

La dépense correspondante sera imputée à l'article 826 du budget 1965.

Je mets la question aux voix ./.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé
P. Beau, le 5 Août 1965
D. Le Sieff
Secrétaire Général
Signé: J. Duchaux